

Cadre réservé à l'organisation			BULLETIN D'ENGAGEMENT 40ème Rallye Régional et 1^{er} Rallye VHC de Saint Geniez d'Olt des 1^{er} et 2 juin 2024 à retourner avant le 21 mai 2024 à minuit	Cadre réservé à l'organisation			
Date réception	Règlement Chèque. <input type="checkbox"/>	Visa administratif		Visa technique	Groupe	Classe	N° de course
Heure convocation :							



Formulaire et règlement (chèque libellé à "Ecurie des Marmots » et encaissé après l'épreuve) à adresser à :
 « Ecurie des Marmots - chez Théo RASCALOU, 4 Impasse des Noyers, 12130 SAINT MARTIN DE LENNE
 Montant des droits d'engagement : **250 € avec publicité obligatoire. Date limite d'envoi : le 21 mai 2024 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)
Tout formulaire non accompagné du chèque correspondant ne sera pas pris en compte



Toutes les rubriques ci-dessous doivent être complétées avec soin - Merci de joindre copies des permis et licences 2024

CONCURRENT		PILOTE			COPILOTE		
Nom et Prénom / Société :		Nom et Prénom :			Nom et Prénom :		
Adresse :		Adresse :			Adresse :		
Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :
N° portable :		Date de naissance :	Lieu de naissance :		Date de naissance :	Lieu de naissance :	
e-mail :		N° de licence : Type :	Code ASA :	Nationalité	N° de licence : Type :	Code ASA :	Nationalité
AUTORISATION DE PRET		N° portable :			N° portable :		
Je soussigné :		e-mail :			e-mail :		
Certifie prêter ou louer ma voiture avec le n° de passeport :		N° permis de conduire :			N° permis de conduire :		
à M. / Mme : pour le 39ème Rallye Régionale de Saint Geniez d'Olt		Date et lieu de délivrance :			Date et lieu de délivrance :		
Date : et signature :							

VOITURE						
Marque	Modèle	Cylindrée	Année	Engagée en :		
				Groupe :	Classe :	
Appellation commerciale :	Couleur :	Passeport technique n° :	Fiche d'homologation n° :			

Nous certifions exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier du 40ème Rallye Régional et 1^{er} Rallye VHC de Saint Geniez d'Olt et de la réglementation générale FFSA. Nous nous engageons à respecter le code la route en reconnaissance et sur le parcours routier. Nous renonçons à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif, ou contre un des membres de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.
 Nous déclarons ne pas être, le jour de l'épreuve, sous l'effet d'une suspension, rétention ou annulation de permis de conduire.

	Date :	Signature Concurrent :	Signature Pilote :	Signature Copilote :
Réduction 20 € : Deux licenciés ASA Route d'Argent : <input type="checkbox"/>				

40ème Rallye Régional et 1^{er} Rallye VHC de SAINT GENIEZ D'OLT

1^{er} et 2 juin 2024

Les droits d'engagement sont fixés à : * 250 € pour le rallye moderne, 200 € pour le rallye VHC avec publicité obligatoire (chèque à l'ordre de l'Ecurie des Marmots).

* 600 € sans publicité obligatoire (chèque à l'ordre de l'Ecurie des Marmots)

Réduction :

Une réduction de 20 € sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA Route d'Argent.

Envoi de la demande d'engagement :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- 1/ du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre «Ecurie des Marmots» et encaissé après le rallye),
- 2/ de la photocopie de la licence 2024 des 2 membres d'équipage,
- 3/ de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage,
- 4/ des fiches assistance et restauration complétées.

Les fiches d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote, véhicule) devront être fournies lors des vérifications techniques.

Clôture des engagements : mardi 21 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Documents à adresser à : Théo RASCALOU, 4 impasse des Noyers, 12130 SAINT MARTIN DE LENNE

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Edith DESPERIES (Co-présidente de l'organisation), au 06.71.62.90.90 ou ecuriedesmarmots@gmail.com